



Conseil de sécurité

Distr. générale
3 janvier 2023
Français
Original : anglais

Activités du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. On trouve dans le présent rapport, qui couvre la période allant du 23 juin 2022 au 30 décembre 2022, un aperçu de l'évolution de la situation et des tendances observées en Afrique de l'Ouest et au Sahel, ainsi que des activités menées par le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS) et des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel. On y fait par ailleurs le point sur la situation dans le bassin du lac Tchad, conformément aux dispositions de la résolution [2349 \(2017\)](#) du Conseil de sécurité.

II. Évolution de la situation et tendances observées en Afrique de l'Ouest et au Sahel

2. Au cours de la période considérée, certains États Membres d'Afrique de l'Ouest et du Sahel ont continué de s'atteler à consolider leurs démocraties, tandis que d'autres sont restés aux prises avec des problèmes d'insécurité, de consolidation de la démocratie et de bonne gouvernance, continuant en outre de faire face à des crises humanitaires. En juillet, des élections législatives ont eu lieu au Sénégal, lesquelles se sont déroulées dans le calme. En Côte d'Ivoire, les efforts visant à mettre en œuvre les décisions prises lors du dialogue politique conclu en mars 2022, ainsi qu'à promouvoir la cohésion sociale et la réconciliation, se sont poursuivis. Au Nigéria, à l'approche des élections générales prévues pour 2023, les candidats à la présidence ont signé un engagement en faveur de la paix, promettant que leur campagne électorale serait pacifique et axée sur de vrais enjeux. Dans le même temps, en Guinée-Bissau et en Sierra Leone, où sont attendues des élections législatives et générales, les tensions sociopolitiques ont perduré. Dans ce contexte, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), avec le soutien de l'ONU, a poursuivi ses efforts pour assurer le rétablissement pacifique de l'ordre constitutionnel au Burkina Faso, en Guinée et au Mali.

3. Les conditions de sécurité ont continué de se détériorer dans de grandes parties du Sahel, le nombre de victimes de violence et de blessés, notamment des femmes et des enfants, augmentant. Les menaces d'une propagation du terrorisme vers le sud,



dans les États côtiers d'Afrique de l'Ouest, demeurent. Pour la première fois, des civils ont été pris pour cible au Togo, tandis que le nord du Bénin a été frappé par une nouvelle attaque, revendiquée par l'État islamique du Grand Sahara. Par ailleurs, un individu suspecté d'appartenir à Boko Haram a pour la première fois été capturé dans la région nord du Haut Ghana oriental. Face à ces difficultés, certains États Membres de la sous-région ont renforcé leur coopération dans le cadre de l'Initiative d'Accra, mécanisme créé en 2017 pour répondre aux menaces contre la sécurité accrues pesant sur les États côtiers d'Afrique de l'Ouest du fait de la propagation du terrorisme et de la criminalité transnationale organisée.

4. La situation humanitaire, en particulier dans le centre du Sahel, est restée catastrophique, celle-ci ayant en outre été aggravée par une hausse des prix des denrées alimentaires et de l'énergie ainsi que par des catastrophes climatiques, en raison de fortes pluies, d'inondations et de la pollution de l'eau.

5. Des progrès ont été réalisés au cours de la période considérée en matière de justice transitionnelle et de lutte contre l'impunité, bien que des inquiétudes persistent dans certains pays de la sous-région concernant le rétrécissement de l'espace civique et politique. De plus, aucune avancée significative n'a été constatée en ce qui concerne la représentation des femmes et leur participation aux processus décisionnels.

A. Politique et gouvernance

6. Au Bénin, tous les grands partis politiques ont accepté de prendre part aux élections législatives prévues pour le 8 janvier 2023. Le Président du pays, Patrice Talon, s'est réuni avec ses prédécesseurs, Nicéphore Soglo et Thomas Yayi Boni, ainsi qu'avec des dirigeants politiques de l'opposition. Ce faisant, il a contribué à apaiser les tensions politiques apparues dans le pays au lendemain des précédentes élections législatives et présidentielle. En outre, plusieurs dirigeants de l'opposition qui avaient été détenus dans le cadre de l'élection présidentielle d'avril 2021 ont été libérés. Cela n'a toutefois pas été le cas pour tous, certains éminents dirigeants de l'opposition, dont Reckya Madougou et Joel Aivo, étant toujours incarcérés.

7. Au Burkina Faso, plusieurs manifestations ont eu lieu le 7 juillet pour protester contre la visite de l'ancien Président, Blaise Compaoré, revenu dans le pays pour la première fois depuis son exil en novembre 2014, à l'invitation du Président de transition de l'époque, le lieutenant-colonel Paul-Henri Sandaogo Damiba. Le 30 septembre, une faction du Mouvement patriotique pour la sauvegarde et la restauration dirigée par le capitaine Ibrahim Traoré a renversé le Président de transition, Paul-Henri Sandaogo Damiba, lors d'un deuxième coup d'État, le premier remontant à janvier 2022. Le 14 octobre, une charte de transition s'accompagnant d'un calendrier de mise en œuvre sur 21 mois a été adoptée lors d'une conférence nationale. Le 20 octobre, le capitaine Traoré a prêté serment en tant que Président de transition.

8. À Cabo Verde, des consultations inclusives ont été organisées entre tous les principaux acteurs politiques au sujet de la révision du code électoral et d'autres réformes, s'agissant notamment de la prise en compte des questions de genre dans la planification et la mise en œuvre des politiques gouvernementales. Dans le même ordre d'idées, les nominations au sein du système judiciaire, de l'autorité de contrôle des médias et de la Commission électorale nationale ont fait l'objet d'un consensus entre les partis.

9. En Côte d'Ivoire, le 14 juillet, le Président, Alassane Ouattara, a rencontré, pour la première fois depuis la crise post-électorale de 2010-2011, deux de ses

prédécesseurs, à savoir Laurent Gbagbo, du Parti des peuples africains – Côte d’Ivoire, et Henri Konan Bédié, du Parti démocratique de Côte d’Ivoire-Rassemblement démocratique africain. Cette réunion a contribué à la création d’un environnement propice à la réconciliation nationale.

10. En Gambie, le gouvernement qui avait été nommé après les élections législatives d’avril a repris le processus de réforme démocratique initié par la précédente législature. Il s’est par ailleurs efforcé de faire avancer le processus de justice transitionnelle. Néanmoins, les organisations de victimes ont critiqué la lenteur avec laquelle étaient mises en œuvre les recommandations contenues dans le rapport de la Commission vérité, réconciliation et réparations. Dans le même temps, le Comité interpartis a encouragé les initiatives visant à favoriser l’inclusivité à l’approche des élections locales, prévues en mai 2023. Celui-ci a notamment fourni une plateforme propice au dialogue entre les partis politiques et œuvré à l’élaboration de principes au titre desquels tous les partis s’engageraient à inclure des femmes, des jeunes et des personnes handicapées dans leurs structures de prise de décisions ainsi que sur leurs listes de candidats.

11. Au Ghana, des désaccords ont persisté entre la Commission électorale et le principal parti d’opposition, le New Democratic Congress, concernant la décision prise par la Commission de n’utiliser que la carte d’identité nationale comme document d’identification pour la mise à jour du registre électoral en vue des élections générales de 2024. Le 5 août, face à la menace de propagation de l’insécurité depuis les pays du Sahel, le Président du Ghana, Nana Addo Dankwa Akufo-Addo, a nommé de nouveaux responsables de la sécurité nationale. Dans le même temps, le 5 octobre, le mécontentement de la population face à la crise économique qui se poursuivait dans le pays a donné lieu à une manifestation de grande ampleur.

12. En Guinée, des désaccords de longue date concernant la portée et la durée de la transition ont accentué les divisions entre les autorités et les principaux acteurs politiques et responsables de la société civile. Les tentatives de dialogue entreprises par le Gouvernement sont restées vaines, en raison d’un manque de confiance entre les parties, aggravé par des allégations d’actions judiciaires à motivation politique visant des personnalités de la société civile et de l’opposition. Le 8 août, les autorités ont dissous le Front national pour la défense de la Constitution, plateforme regroupant des partis politiques, des syndicats et des acteurs de la société civile, qui avait organisé plusieurs manifestations au cours de la période considérée afin d’exiger un processus de transition inclusif et rapide, durant lesquelles au moins 12 civils avaient été tués. Dans ce contexte, lors de sa 62^e session ordinaire, la Conférence des chefs d’État et de gouvernement des États membres de la CEDEAO a salué le calendrier de transition de 24 mois élaboré conjointement par les autorités guinéennes et les experts de la CEDEAO. Celle-ci a également fait remarquer que ladite transition devait commencer immédiatement et a appelé à un dialogue politique inclusif.

13. En Guinée-Bissau, la préparation d’élections législatives anticipées, initialement prévues pour le 18 décembre, a été entravée par des difficultés d’ordre logistique et financier, qu’est venue aggraver l’absence de consensus entre les principaux acteurs politiques sur de grandes questions en lien avec les élections. Lors de consultations organisées par le gouvernement le 17 octobre, les partis politiques ont insisté sur la nécessité de mettre en place un nouveau système d’inscription des électeurs en vue du scrutin. Ils ont également remis en question la légalité constitutionnelle de la Commission électorale nationale, étant donné l’expiration de son mandat de quatre ans en avril et la nomination de deux des quatre membres de son secrétariat aux postes de juges du Tribunal suprême de justice et de la Cour des comptes, respectivement. À l’issue de ces consultations, le Gouvernement a proposé au Président de reporter les élections à mai 2023, pour des raisons techniques et

financières. Le 16 décembre, le Président de la Guinée-Bissau, Umaro Sissoco Embaló, a signé un décret fixant la date des élections au 4 juin 2023, l'inscription des électeurs ayant par ailleurs commencé le 10 décembre.

14. Au Libéria, les préparatifs des élections générales prévues pour octobre 2023 se sont poursuivis, dans un environnement calme mais polarisé. Le projet de réforme de la loi électorale prévoyant un quota de 30 % de femmes aux élections sénatoriales et parlementaires a été adopté par la Chambre des représentants et le Sénat. Sur fond d'allégations de corruption liées au non-respect des règles de passation des marchés, la fourniture d'équipements d'enregistrement biométrique des électeurs a connu des retards.

15. Au Mali, la conclusion d'un accord entre les autorités et la CEDEAO sur la prolongation de la période de transition a conduit à la levée partielle des sanctions imposées au pays par l'organisation sous-régionale. En ce qui concerne les 49 soldats ivoiriens arrêtés le 10 juillet par les autorités maliennes à l'aéroport de Bamako, de solides efforts régionaux et internationaux ont été déployés en vue de leur libération. En août, le Président du Togo, Faure Essozimna Gnassingbé, a entamé des pourparlers diplomatiques à cette fin et, le 3 septembre, 3 des 49 soldats – toutes des femmes – ont été libérés.

16. En Mauritanie, lors d'une réunion organisée le 26 septembre par le Ministre de l'intérieur et de la décentralisation, 24 des 25 partis politiques enregistrés ont signé un accord sur l'organisation d'élections législatives, régionales et municipales en 2023. Le parti Alliance pour la Justice et la Démocratie/Mouvement pour la Renovation a boycotté la réunion. Le 31 octobre, les 11 membres de la Commission électorale nationale indépendante ont été nommés, dont 5 appartenaient à l'opposition.

17. Au Niger, le 9 septembre, Tahirou Saidou, chef de l'opposition, et d'autres représentants de l'opposition ont participé à une session du Conseil national de dialogue politique, un type de rencontre auquel ils refusaient de se joindre depuis 2016. Le Conseil national de dialogue politique a exprimé son soutien aux forces de sécurité et discuté de l'organisation, par la Commission électorale nationale indépendante, d'élections législatives partielles pour les cinq sièges vacants de la diaspora à l'Assemblée nationale. Le 14 octobre, le Premier Ministre, Mahamadou Ouhoumoudou, a mis en place un comité composé de représentants de la majorité, de l'opposition et des partis non alignés, qu'il a chargé de réviser le fonctionnement du Conseil national de dialogue politique. Dans le même temps, le Mouvement M62, coalition de la société civile, a organisé plusieurs manifestations pour protester contre la présence de forces internationales et l'inflation croissante dans le pays.

18. Au Nigéria, les préparatifs des élections présidentielle et législatives ainsi que des élections appelées à désigner les gouverneurs et les représentants siégeant dans les assemblées des États, prévues pour les mois de février et mars 2023, se sont déroulés dans un environnement relativement calme. Les campagnes pour ces deux types de scrutin ont débuté le 28 septembre et le 12 octobre, respectivement. Entre-temps, la Commission électorale nationale indépendante a notamment surveillé les partis politiques pour éviter toute violation du premier Accord national de paix, préparé par le Comité national pour la paix afin de guider les campagnes électorales et signé par les chefs de parti le 29 septembre.

19. Au Sénégal, une fois passés certains désaccords quant à l'éligibilité de plusieurs candidats de l'opposition, des élections législatives se sont tenues le 31 juillet. La coalition au pouvoir, Benno Bokk Yakaar, a remporté 82 des 165 sièges de l'Assemblée nationale, contre 125 auparavant. Les coalitions d'opposition Yewwi Askan Wi, dirigée par Ousmane Sonko, et Wallu Senegal, dirigée par l'ancien

Président, Abdoulaye Wade, ont obtenu respectivement 56 et 24 sièges. Le 18 septembre, Amadou Ba a été nommé Premier Ministre d'un gouvernement remanié comprenant 25 % de femmes.

20. Le 28 juillet, le Parlement de la Sierra Leone a approuvé un code électoral modifié, avec le soutien de l'opposition. Les préparatifs des élections générales devant se tenir en juin 2023 se déroulent cependant dans un climat de tensions politiques. Motivés par le mécontentement de la population quant à l'augmentation du coût de la vie et des allégations d'instrumentalisation du système judiciaire contre des dirigeants de l'opposition, de violents affrontements entre manifestants et forces de sécurité ont éclaté le 10 août à Freetown, Makeni et dans d'autres villes, notamment dans le nord-ouest du pays, faisant au moins 25 victimes, dont 4 policiers. Le 13 août, la maire de Freetown, Yvonne Aki-Sawyerr, membre de l'opposition, a été arrêtée pour avoir fait obstruction à la police, puis libérée sous caution. L'environnement politique est resté tendu et polarisé, le Gouvernement ayant demandé à la Commission électorale, le 20 octobre, que les élections générales de 2023 soient organisées sur la base du système de représentation proportionnelle plutôt qu'en ayant recours au système de scrutin majoritaire à un tour, fondé sur des circonscriptions, qui jusque-là était utilisé.

21. Au Togo, à l'approche des élections régionales de 2023 et compte tenu des nouvelles menaces terroristes se profilant dans le Nord, la Première Ministre, Victoire Tomegah Dogbé, s'est réunie avec des représentants des partis politiques le 4 août en vue de discuter des efforts devant être déployés par le Gouvernement pour lutter contre l'insécurité. Cette rencontre a permis le dégagement d'un consensus entre les partis s'agissant des mesures que le Gouvernement devait prendre à cet égard.

B. Situation de sécurité

22. Les conditions de sécurité dans la sous-région ont continué de se détériorer, notamment dans le centre du Sahel, en particulier au Burkina Faso et au Mali. Le Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans (Jamaat Nosrat el-Islam wal-Muslimin), affilié à Al-Qaida, s'est fréquemment mesuré à l'État islamique du Grand Sahara pour des questions d'accès aux ressources et d'influence, les civils se trouvant ainsi pris entre deux feux. La survenue d'attaques terroristes au Bénin et au Togo a mis en évidence la menace persistante de voir l'insécurité se propager aux pays côtiers. De son côté, le Nigéria est resté empêtré dans une crise sécuritaire multidimensionnelle.

23. Au Burkina Faso, diverses villes sont restées encerclées par des groupes armés, qui ont continué de cibler des infrastructures. Dans les grandes villes de province de Djibo et Dori, dans la région du Sahel, le Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans et l'État islamique du Grand Sahara ont provoqué de multiples pertes civiles et militaires. Le 15 juillet, des groupes armés ont détruit deux ponts particulièrement importants dans la région du Sahel. Le 26 septembre, à Gaskindé, dans la province du Soum, une attaque visant un convoi d'approvisionnement d'environ 150 camions qui se dirigeait vers la ville de Djibo a fait une douzaine de victimes. Face à cette situation, les autorités ont notamment intensifié le processus de recrutement de volontaires de la défense civile, enrôlant jusqu'à 50 000 personnes.

24. Au Mali, après le départ des forces internationales, les groupes armés ont avancé dans l'est du pays, prenant le contrôle de vastes zones frontalières avec le Niger. Le 6 septembre, l'État islamique du Grand Sahara s'est opposé à des groupes extrémistes violents rivaux ainsi qu'au Mouvement pour le salut de l'Azawad, affilié aux Touaregs, et a pris le contrôle de la ville de Talataye, dans le cercle d'Ansongo (région de Gao).

25. Au Niger, des civils ont été la cible d'attaques perpétrées, pour la plupart, par des groupes affiliés à Boko Haram et des groupes dissidents. Le 29 août, des combattants que l'on suppose appartenir à Boko Haram ont tué 20 pêcheurs à Kablewa, près du lac Tchad. Le 16 octobre, deux femmes ont été tuées par un engin explosif improvisé à Diffa, dans le sud-est du pays, près de la frontière avec le Nigéria, où des groupes affiliés à Boko Haram et des groupes dissidents ont continué de se livrer à des activités criminelles, notamment des enlèvements contre rançon. Les conditions de sécurité ont cependant semblé se stabiliser, grâce, entre autres, à l'amélioration des mesures de sécurité et au démantèlement de bases terroristes par l'armée nigérienne, avec le soutien des forces internationales redéployées.

26. Dans le nord-est du Bénin, deux civils ont été tués les 13 et 14 septembre, lors de l'attaque d'un poste de douane situé à Malanville, dans le département de l'Alibori. Dans le nord du Togo, des civils ont pour la première fois été pris pour cibles directes, lors de quatre attaques coordonnées lancées les 14 et 15 juillet, qui ont fait au moins une douzaine de morts. En septembre, l'état d'urgence, qui avait initialement été déclaré en juin pour une période de trois mois, a été prolongé de six mois.

27. Au Nigéria, environ 2 000 personnes, dont 550 civils, ont perdu la vie entre juillet et septembre, en raison de problèmes de sécurité. Les milices armées, qui étaient principalement concentrées dans les États de Zamfara et Sokoto, dans le nord-ouest du pays, ont étendu leurs opérations aux États de Plateau, Benue et Delta, situés dans le centre et le sud. Dans le nord-est, des civils ont été pris dans des combats récurrents entre Boko Haram et la « Province d'Afrique de l'Ouest de l'État islamique », qui semble avoir gagné du terrain dans plusieurs localités de l'État de Borno. Le 15 septembre, un affrontement survenu entre les deux groupes à Gaizuwa (zone d'administration locale de Bama, dans l'État de Borno) a fait des dizaines de morts. Ces groupes ont en outre mené des attaques dans le Territoire de la capitale fédérale, Abuja. Le 5 juillet, la « Province d'Afrique de l'Ouest de l'État islamique » a revendiqué l'assaut donné contre la prison de Kuje, qui avait permis à 64 terroristes présumés de s'évader. Le 25 juillet, une attaque perpétrée le long de l'autoroute reliant Kaduna à Abuja a entraîné la fermeture d'écoles, après que huit soldats eurent perdu la vie, le 22 juillet, dans une attaque visant la brigade de la Garde présidentielle de l'armée dans la zone d'administration locale de Bwari. Autre fait similaire, la « Province d'Afrique de l'Ouest de l'État islamique » aurait également intensifié ses activités dans les États méridionaux de Kogi, d'Edo et d'Ondo, prenant souvent pour cibles les locaux de la police, des véhicules et des lieux de culte et faisant de nombreuses victimes. Le 12 août, les autorités ont signalé l'arrestation de suspects liés à la « Province d'Afrique de l'Ouest de l'État islamique », en relation avec le meurtre de 40 personnes, le 5 juin, lors d'une attaque perpétrée contre une église à Owo, dans l'État d'Ondo.

28. Dans le même temps, au Niger, les autorités ont encore intensifié les opérations anti-insurrectionnelles dans le nord-est, en particulier autour du lac Tchad. Le 12 août, le Président du Nigeria, Muhammadu Buhari, a lancé une version révisée de la stratégie nationale de lutte contre le terrorisme de 2016, au titre d'une nouvelle doctrine nationale de gestion des crises, dans laquelle il appelle notamment à une plus grande collaboration entre les institutions gouvernementales, sous la coordination du Bureau de la sécurité nationale.

29. Les pays touchés par le terrorisme dans la sous-région ont renforcé leur coopération en matière de sécurité. Le Niger a signé des accords de coopération militaire avec le Bénin et le Burkina Faso, respectivement le 11 juillet et le 22 août. Les États membres de l'Initiative d'Accra ont poursuivi leurs activités en cours et lancé des opérations de renforcement de la confiance dans certaines zones de tension. Le 22 novembre, ils se sont réunis au Ghana et ont appelé à la mise en place, dans un

délai d'un mois, d'une force multinationale mixte de l'Initiative d'Accra, qui serait composée de 10 000 hommes.

30. Comme observé dans le dernier rapport en date du Secrétaire général sur la piraterie et les vols à main armée en mer dans le golfe de Guinée et leurs causes profondes (S/2022/818), la sûreté maritime dans le golfe de Guinée a continué de s'améliorer. Ainsi, aucun enlèvement n'a été signalé dans le domaine maritime de l'Afrique de l'Ouest durant le troisième trimestre de 2022. Les actes de piraterie et de vol à main armée commis en mer ont également diminué, passant de huit à deux. Cette amélioration s'explique par l'effet dissuasif des condamnations pour piraterie prononcées au Nigéria et au Togo en 2021, ainsi que par l'augmentation du nombre de patrouilles navales menées par les services de garde-côtes régionaux et internationaux. Il n'existe actuellement aucune preuve empirique de l'existence de liens opérationnels et organisationnels entre groupes extrémistes violents, groupes terroristes et groupes de pirates dans la sous-région.

C. Contexte socioéconomique

31. D'après le Fonds monétaire international, la croissance économique globale dans la sous-région est en baisse, ce qui vient mettre un terme à la reprise socioéconomique de l'après-COVID-19. La hausse des prix des denrées alimentaires et de l'énergie, conséquence notamment du conflit armé faisant rage en Ukraine, touche particulièrement les groupes vulnérables de la société. De plus, les coûteuses mesures d'atténuation mises en œuvre par, par exemple, les gouvernements du Burkina Faso, du Sénégal et du Togo ont entraîné une augmentation constante du poids de la dette, le ratio dette/produit intérieur brut approchant ou dépassant le seuil de 70 %. Au Ghana, où l'inflation est passée de 13,9 % en janvier à 37,2 % en septembre, le Gouvernement a souscrit un prêt de 3 milliards de dollars auprès du Fonds monétaire international en novembre. La Mauritanie et le Niger ont quant à eux augmenté le prix de l'essence, ce qui a entraîné des manifestations.

32. Entre juin et décembre, six pays de la sous-région ont achevé leur plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (Bénin, Cabo Verde, Ghana, Niger, Nigéria et Togo).

D. Situation humanitaire

33. La situation humanitaire est restée catastrophique dans la région, l'instabilité, la violence, les déplacements forcés et l'insécurité alimentaire ayant contribué à l'aggravation des niveaux déjà élevés de vulnérabilité, en particulier au Sahel, où environ 11 100 écoles sont restées fermées ou non opérationnelles en raison de la violence, contre 6 800 durant la période couverte par le rapport précédent, et quelque 40 millions d'enfants ne sont plus scolarisés. Les femmes et les filles sont par ailleurs exposées à un risque accru de violence sexuelle et fondée sur le genre. Dans le centre du Sahel, environ 285 centres de santé ont dû cesser leurs activités pour des raisons de sécurité, soit une augmentation de 40 % par rapport à la dernière période à l'examen, et la plupart de ceux ayant pu rester ouverts ne sont pas pleinement opérationnels.

34. On compte au Sahel environ 6,3 millions de déplacés, soit 300 000 de plus que pour la période couverte par le rapport précédent. Si leur nombre est resté stable au Nigéria, il a toutefois augmenté au Burkina Faso, au Mali et au Niger. La détérioration des conditions de sécurité dans le sud et l'est du Burkina Faso ainsi que la situation socioéconomique affectant le Sahel dans son ensemble ont déclenché des vagues croissantes de déplacement vers les pays côtiers, d'où l'apparition de besoins urgents

et l'aggravation des vulnérabilités sous-jacentes. À la fin octobre, 943 réfugiés burkinabé étaient recensés au Bénin, et 4 958 au Togo. Depuis juillet, aucun nouveau réfugié burkinabé n'a été enregistré en Côte d'Ivoire ni au Ghana, pays ayant jusqu'à présent reçu environ 4 042 et 2 000 réfugiés, respectivement. Le nombre total de réfugiés enregistrés a augmenté de 2 200 en Mauritanie et de 2 458 au Mali.

35. La crise alimentaire frappant le Sahel a été aggravée par les pénuries de blé et d'engrais qu'ont entraînées le conflit en Ukraine, l'insécurité régionale et les conséquences – toujours plus lourdes – des changements climatiques. Plus de 18,6 millions de personnes se trouvent en situation d'insécurité alimentaire grave, soit 5,6 millions de plus que pour la dernière période à l'examen, les pays les plus durement touchés étant le Burkina Faso, le Niger et le Nigéria. Pour 2,1 millions de personnes, cette situation a atteint un niveau extrêmement critique.

36. Au cours de la période considérée, la région a été gravement touchée par des phénomènes météorologiques extrêmes, tels que des sécheresses et des inondations particulièrement dévastatrices. Ainsi, le Nigéria a été frappé par les pires inondations de la décennie, lesquelles ont affecté plus de 4,4 millions de personnes, faisant plus de 660 morts et 1,3 million de déplacés. Au Niger, des pluies torrentielles et des inondations ont également détruit de vastes étendues de terres agricoles, touchant plus de 327 000 personnes. Enfin, au Ghana, en Gambie, au Sénégal et en Sierra Leone, les pluies ont provoqué des inondations soudaines et mortelles, lesquelles ont fait 103 morts, causé le déplacement de 27 300 personnes et endommagé 13 800 maisons.

37. En raison d'un accès humanitaire limité, les personnes vulnérables se sont vues privées d'une assistance cruciale et le personnel humanitaire a été exposé à des risques accrus. Au Burkina Faso, au Mali et au Nigéria, les menaces pour la sécurité ont continué d'entraver l'acheminement de l'aide humanitaire. Selon une évaluation menée par le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires, plus de 24,4 millions de personnes au Sahel ont eu besoin d'aide en 2022, soit environ six millions de plus qu'en 2021. Au 19 décembre, environ 46 % seulement du financement nécessaire aux plans de réponse humanitaire établis pour le Burkina Faso, le Mali, le Niger et le Nigéria, soit plus de 3,17 milliards de dollars, étaient assurés.

E. Droits humains

38. La protection des civils est restée l'un des grands défis de la lutte contre les groupes terroristes et autres groupes armés organisés, ce qui a conduit les défenseurs et défenseuses des droits humains à promouvoir davantage le respect des normes nationales et internationales relatives à ces droits par les forces de sécurité. Au Burkina Faso, le Gouvernement a lancé des enquêtes au sujet d'allégations d'exécutions extrajudiciaires par les forces de sécurité à Tougouri, dans la région du Centre-Nord.

39. La lutte contre l'impunité a également progressé. Le 28 septembre, en Guinée, s'est ouvert le procès, devant un tribunal national, des auteurs présumés des crimes commis à Conakry le 28 septembre 2009. Onze individus, dont l'ancien Président de transition, le capitaine Moussa Dadis Camara, qui étaient notamment accusés de meurtre, de viol et de torture, ont comparu devant la Cour de Dixinn. Revêtant une importance historique, ce procès marque un tournant majeur pour les groupes de victimes en quête de justice. Le 27 septembre, à Abuja (Nigéria), le groupe chargé d'enquêter sur les violations commises par la brigade spéciale de répression des vols a présenté un rapport, dans lequel étaient notamment identifiés 72 policiers accusés d'exécutions extrajudiciaires, dont 28 devaient, selon les recommandations du groupe, faire l'objet de poursuites.

40. Des progrès ont été accomplis en matière de justice transitionnelle en Gambie, la suspension d'agents de l'État mentionnés dans le rapport de la Commission vérité, réconciliation et réparations représentant une première étape notable dans la mise en œuvre du livre blanc publié par le Gouvernement le 25 mai. Des consultations sur la création d'un tribunal mixte qui serait chargé de poursuivre les auteurs de crimes commis au temps de l'ancien Président, Yahya Jammeh, ont été organisées avec la CEDEAO. En outre, les discussions concernant la mise en place d'une commission indépendante de réparation et d'une unité judiciaire spéciale, recommandée dans le livre blanc, se sont poursuivies. Le 18 octobre, le Procureur général et le Ministre de la justice gambiens ont informé la Commission de consolidation de la paix au sujet du processus de justice transitionnelle. La Commission de consolidation de la paix s'est félicitée du fait que le Gouvernement avait l'intention d'organiser une conférence des parties prenantes pour présenter son plan de mise en œuvre du livre blanc et recenser les domaines dans lesquels les partenaires pourraient apporter leur soutien.

41. Le 4 novembre, Kunti Kamara, un homme libérien, a été condamné à la prison à vie pour crimes contre l'humanité et actes de barbarie et de torture à titre de complice par un tribunal français, en vertu des dispositions relatives à la compétence universelle. Kunti Kamara est le deuxième Libérien à être condamné pour son rôle dans les deux guerres civiles ayant frappé le pays, le premier étant Alieu Kosah, dont le procès s'est tenu en 2021, en Suisse.

42. Parallèlement, dans de nombreux pays de la région, des défenseurs et défenseuses des droits humains ont continué de dénoncer le rétrécissement de l'espace civique et politique, s'indignant notamment que des manifestants aient été la cible de tirs, en Guinée et en Sierra Leone par exemple. Ils ont par ailleurs protesté contre l'arrestation, la détention et l'intimidation de militants, de journalistes ou d'opposants politiques au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, en Guinée, en Guinée-Bissau, au Sénégal et en Sierra Leone.

F. Questions relatives au genre

43. Au cours de la période à l'examen, aucun progrès significatif n'a été enregistré en matière de représentation des femmes dans les organes de décision. Toutefois, ces dernières représentent 43 % de la nouvelle Assemblée nationale du Sénégal, en raison d'une application stricte de la loi sur la parité, dans la lignée des deux législatures précédentes. En Sierra Leone, le Parlement a approuvé en décembre une loi selon laquelle le Cabinet, le Parlement, les services de fonction publique et les institutions privées doivent compter 30 % de femmes. Des élections étant attendues dans sept pays d'Afrique de l'Ouest en 2023, la société civile a lancé des appels pressants en faveur d'une plus grande représentation et participation politiques des femmes.

44. Au niveau institutionnel, les 18 et 19 octobre, la CEDEAO et l'Union africaine ont organisé un atelier d'experts, au cours duquel le cadre continental de résultats simplifié sur les femmes et la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest a été validé. La CEDEAO a par ailleurs organisé un atelier de lancement, les 5 et 6 octobre, concernant la création d'un groupe de coordination de la CEDEAO sur les femmes et la paix et la sécurité, chargé de soutenir la mise en œuvre et le suivi de ses activités en faveur des femmes et de la paix et de la sécurité ainsi que d'encourager la mobilisation de ressources à cette fin. Elle a en outre adopté un plan stratégique d'alerte précoce et de réaction rapide pour la période 2022-2026, dans lequel une place spéciale est accordée aux questions de genre, celui-ci prévoyant notamment de tenir compte de cette problématique et d'autres questions multifacettes dans les

options d'alerte et de réaction et de veiller à ce que les préoccupations de sécurité humaine des femmes et des jeunes soient prises en considération.

III. Activités du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel

A. Bons offices et missions spéciales du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel

45. Le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel a multiplié les contacts avec les acteurs régionaux et internationaux pour mobiliser un appui en faveur de la lutte contre l'insécurité au Sahel et pour éloigner la menace de voir le terrorisme s'étendre aux pays côtiers. Il a entretenu un dialogue constant avec les dirigeants régionaux et les autres parties prenantes afin de promouvoir la gouvernance démocratique et la tenue d'élections pacifiques et de soutenir les efforts visant à rétablir l'ordre constitutionnel dans les pays en transition. À cet égard, il a participé à la soixante et unième session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement des États membres de la CEDEAO, organisée le 3 juillet à Accra, ainsi qu'à la session extraordinaire du 22 septembre, tenue à New York, durant lesquelles la question de la situation au Burkina Faso, en Guinée et au Mali a à chaque fois été abordée. La Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général, en sa qualité de responsable du Bureau, a assisté à la 62^e session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement des États membres de la CEDEAO, qui s'est tenue le 4 décembre à Abuja.

46. En ce qui concerne la transition au Burkina Faso, le Représentant spécial a souligné auprès de la Commission de consolidation de la paix, lors d'une séance d'information organisée le 15 juillet, l'importance de soutenir les efforts régionaux pour garantir que ce processus se fasse de manière transparente et inclusive. Le 24 septembre, il s'est réuni avec M. Damiba et a insisté sur l'importance de mettre en place un comité de suivi de la transition, en coopération avec des partenaires internationaux. À la suite du coup d'État du 30 septembre, une mission conjointe de haut niveau de la CEDEAO et de l'UNOWAS s'est entretenue avec les nouveaux dirigeants et des acteurs locaux, le 4 octobre. Celle-ci a enjoint les autorités militaires à respecter les engagements pris par le Burkina Faso lors de ses consultations avec la CEDEAO et la communauté internationale. Le 14 octobre, le calendrier de transition qui avait été précédemment convenu avec la CEDEAO, dans lequel la date de fin du processus avait été fixée au 1^{er} juillet 2024, a été confirmé lors d'une conférence nationale.

47. S'agissant de la Guinée, le Représentant spécial s'est entretenu avec les acteurs politiques et les partenaires extérieurs afin de faciliter un dialogue constructif entre les autorités de transition et la CEDEAO quant au calendrier du retour à l'ordre constitutionnel. En prévision de la soixante et unième session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement des États membres de la CEDEAO, il s'est réuni avec le Premier ministre de l'époque, Mohamed Béavogui, et a enjoint les acteurs politiques à continuer sur la voie d'une transition politique inclusive, conformément aux décisions de la CEDEAO. Le 21 septembre, il a de nouveau appelé à la tenue d'un dialogue constructif dans le cadre de réunions organisées avec le Ministre des affaires étrangères, Morrissanda Kouyaté. L'UNOWAS a également apporté son soutien au médiateur désigné par la CEDEAO pour la Guinée, l'ancien Président du Bénin, Thomas Boni Yayi, notamment en l'aidant à se rendre à Bissau, le 13 octobre, pour s'entretenir avec le Président de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement sur la situation en Guinée. Cette rencontre a permis le déploiement

d'une mission technique de la CEDEAO en Guinée, du 16 au 21 octobre, grâce à laquelle un accord préliminaire a pu être conclu avec les autorités guinéennes pour une transition s'étalant sur 24 mois. Par la suite, ledit accord a été approuvé par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement des États membres de la CEDEAO, à l'occasion de sa 62^e session ordinaire.

48. Avant les élections législatives devant se tenir le 31 juillet au Sénégal, le Représentant spécial a tenu plusieurs consultations avec les acteurs politiques, qu'il a encouragés à préserver un climat électoral favorable.

49. En prévision des élections générales prévues en février et en mars 2023 au Nigéria, le Représentant spécial a tenu d'autres consultations du même type, du 27 septembre au 5 octobre, avec les candidats à la présidence de plusieurs partis politiques, dont le principal parti d'opposition, le People's Democratic Party, ainsi qu'avec le Président du Comité national pour la paix. Le 29 septembre, la Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel a assisté à la signature d'un engagement en faveur de la paix par tous les candidats à la présidence, dans lequel ceux-ci faisaient part de leur volonté de mener une campagne électorale pacifique. En outre, le 1^{er} décembre, l'UNOWAS a aidé la Commission pour la paix de l'État de Kaduna à organiser un forum des parties prenantes à Kaduna, en collaboration avec le Comité national pour la paix et l'équipe de pays des Nations Unies. Lors de cette rencontre, les autorités de l'État, les présidents des partis politiques et les représentants d'organisations de la société civile ont exprimé leur engagement en faveur d'élections pacifiques.

50. En Guinée-Bissau, le Représentant spécial a eu des contacts fréquents avec le Président et divers acteurs politiques, dans l'objectif de régler les problèmes qui restaient en suspens à l'approche des élections législatives, lesquelles avaient initialement été prévues pour le 18 décembre 2022 mais avaient ensuite dû être reportées à juin 2023 pour des raisons financières et techniques. Lors de ses rencontres avec le Président, le 23 septembre et le 10 octobre, le Représentant spécial a plaidé pour la promotion d'un environnement propice à la tenue d'élections inclusives.

51. Le Représentant spécial a également continué de plaider en faveur de la cohésion sociale et du dialogue politique à l'approche des élections générales devant se tenir en juin 2023 en Sierra Leone. À la suite des manifestations du 10 août, il a rencontré à deux reprises – les 4 et 10 septembre – le Vice-Président, Mohamed Juldeh Jalloh, à qui il a fait part de son inquiétude, tout en réitérant son appel au dialogue pour faciliter un processus électoral inclusif. Dans le sillage de ces rencontres, un comité consultatif spécial a été mis sur pied pour simplifier la communication entre le parti au pouvoir, le Sierra Leone People's Party, et le parti d'opposition, le All People's Congress, au sujet des élections à venir.

52. Durant la période considérée, le Représentant spécial s'est attelé en priorité à collaborer avec les équipes de pays des Nations Unies de la sous-région afin d'accroître autant que possible l'effet des activités de consolidation de la paix menées par l'Organisation. Dans ce contexte, du 9 au 12 août, il a accompagné le Secrétaire général adjoint lors d'une visite officielle en Côte d'Ivoire, en Guinée-Bissau, au Mali, au Nigéria, au Sénégal et au Togo. En marge de la semaine de haut niveau de la soixante-dix-septième session de l'Assemblée générale, le Représentant spécial a également participé à deux réunions de haut niveau pour mobiliser un appui pour le Sahel.

B. Commission mixte Cameroun-Nigéria

53. De nouveaux progrès ont été réalisés en ce qui concerne l'application de l'arrêt de la Cour internationale de Justice du 10 octobre 2002. Les 25 et 26 août, le Représentant spécial a présidé la trente-quatrième session de la Commission mixte Cameroun-Nigéria, au cours de laquelle les parties ont réglé l'un des quatre derniers points de désaccord. Il a été décidé de soumettre à nouveau les trois points restants à la Cour internationale de Justice pour obtenir des éclaircissements sur l'interprétation de l'arrêt prononcé.

54. Les activités de démarcation ont également progressé, avec la mise en place de 327 piliers supplémentaires. La construction du prochain lot de piliers, qui seront au nombre de 215, commencera en 2023, après quoi il restera à en construire 481 de plus pour que s'achève le marquage.

C. Renforcement des partenariats régionaux et sous-régionaux dans le cadre de la lutte contre les menaces transfrontières et transversales qui pèsent sur la paix et la sécurité

55. L'UNOWAS a continué de collaborer avec ses partenaires régionaux, en particulier par l'intermédiaire de ses cellules de liaison avec la CEDEAO, à Abuja, et avec le G5 Sahel, à Nouakchott. À cet égard, le Représentant spécial a participé à la soixante et unième session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement des États membres de la CEDEAO, où il a réaffirmé le soutien des Nations Unies à la révision du Protocole additionnel de 2001 sur la démocratie et la bonne gouvernance. Il a également exprimé son engagement à renforcer le partenariat entre l'UNOWAS et la nouvelle Commission de la CEDEAO, composée de sept membres, qui avait été confirmée lors de cette session, conformément aux réformes institutionnelles de la CEDEAO.

56. Le Représentant spécial a également continué d'entretenir des échanges de haut niveau avec le G5 Sahel, avec en toile de fond le retrait du Mali, à compter du 30 juin, de toutes les structures du Groupe, y compris de sa force conjointe. Le 9 septembre, il s'est réuni avec le Président du Niger, Mohamed Bazoum, dont il a salué les efforts visant à renforcer la coopération avec les États voisins, notamment par la revitalisation du G5 Sahel. L'UNOWAS a de plus déployé une équipe à Niamey pour appuyer les travaux du Groupe indépendant de haut niveau sur la sécurité et le développement au Sahel, dirigé par l'ancien Président du Niger, Mahamadou Issoufou, dans le cadre notamment de sa première réunion consultative à Niamey (17 au 22 octobre), lors de laquelle il a été convenu d'une feuille de route et décidé de tenir des consultations régionales au Bénin, en Côte d'Ivoire, au Mali, en Mauritanie, au Sénégal et au Tchad, ce qui a été chose faite du 24 au 29 octobre.

1. Rapports entre agriculteurs et éleveurs

57. L'UNOWAS, en collaboration avec le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC) et le Bureau du Coordonnateur spécial pour le développement au Sahel, a mis en œuvre un projet interrégional concernant les rapports entre agriculteurs et éleveurs en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale. Les 29 et 30 septembre, à Yaoundé, ces trois entités des Nations Unies ont organisé un atelier consacré aux bonnes pratiques, auquel ont pris part des représentants d'associations d'agriculteurs et d'éleveurs, de groupes de femmes et de jeunes des deux régions et de la CEDEAO. À cette occasion, les participantes et participants ont partagé des bonnes pratiques et formulé des recommandations visant le règlement des conflits et la promotion d'initiatives locales. Une visite a par ailleurs été organisée à

Cotonou les 24 et 25 novembre afin d'étudier l'approche adoptée au Bénin pour gérer la dynamique agriculteurs-éleveurs.

2. Bassin du lac Tchad

58. Le 1^{er} octobre, dans le cadre de ses consultations à plus large échelle sur la situation dans le bassin du lac Tchad, le Représentant spécial s'est entretenu avec l'Envoyé spécial du Président du Nigéria pour le bassin du lac Tchad, Babagana Kingibe, qu'il a encouragé à veiller à ce que le Nigéria continue de jouer son rôle de chef de file dans la région.

3. Stratégie relative à la sécurité des frontières dans l'Union du fleuve Mano

59. Durant la période à l'examen, l'UNOWAS a maintenu une coopération étroite avec le secrétariat de l'Union du fleuve Mano afin de coordonner les efforts visant à promouvoir la tenue d'élections générales pacifiques en 2023 au Libéria et en Sierra Leone, s'appuyant pour ce faire sur l'organisation d'activités de dialogue et de renforcement de la confiance, avec le soutien de la Fondation Ahmad Tejan Kabbah et le Réseau des femmes du fleuve Mano pour la paix, dans les communautés frontalières.

4. Piraterie et vols à main armée en mer dans le golfe de Guinée

60. L'UNOWAS a pris part à des consultations sur l'insécurité maritime organisées par le Groupe du G7 des Amis du golfe de Guinée les 5 et 6 juillet, à Berlin, et les 1^{er} et 2 décembre, à Abidjan (Côte d'Ivoire). Ces réunions consultatives auront en particulier mené les parties à décider de tenir une réunion de haut niveau entre la CEDEAO, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et la Commission du golfe de Guinée pour réfléchir à l'avenir de l'architecture de Yaoundé concernant la sécurité et la sûreté maritimes.

61. Le 15 septembre, l'UNOWAS a organisé à Dakar un atelier sur le renforcement des juridictions maritimes, auquel ont participé des experts et des représentants d'institutions régionales et d'entités des Nations Unies. À cette occasion, les participants ont fait le point sur les défis à relever pour rendre opérationnelle l'architecture de Yaoundé et plaidé pour la ratification et la transposition, au niveau national, des instruments pertinents, tels que la Charte de 2016 sur la sûreté et la sécurité maritimes et le développement en Afrique et le Protocole de 2005 à la Convention pour la répression d'actes illicites contre la sécurité de la navigation maritime, l'objectif étant de donner plus de moyens aux autorités judiciaires.

5. Terrorisme et extrémisme violent

62. À la suite d'échanges entre le Représentant spécial et les États membres et le secrétariat de l'Initiative d'Accra, les 13 et 14 septembre, l'UNOWAS a appuyé l'organisation, à Accra, d'un atelier d'orientation destiné au personnel du secrétariat de l'Initiative, au cours duquel ont été abordées la vision de l'Initiative et diverses questions opérationnelles. Le 22 novembre, la Représentante spéciale adjointe, en sa qualité de responsable du Bureau, a assisté au sommet des chefs d'État de l'Initiative d'Accra et réaffirmé le soutien continu de l'UNOWAS à cette dernière, qui visait, sous la conduite de l'Afrique et au niveau régional, à renforcer la coopération en matière de sécurité en Afrique de l'Ouest et au Sahel.

63. L'UNOWAS a participé à la quatrième séance plénière du groupe de travail sur le renforcement des capacités en Afrique de l'Ouest, qui relève du Forum mondial de lutte contre le terrorisme, laquelle s'est tenue à Accra du 22 au 24 juin. Lors de cette rencontre organisée par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, une

nouvelle série de priorités thématiques concernant la prévention du terrorisme et de l'extrémisme violent, sur lesquelles reposera le programme stratégique du groupe de travail pour les deux prochaines années, a été approuvée. En outre, du 6 au 13 octobre, l'UNOWAS a participé à la deuxième visite de suivi hybride de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme au Nigéria, qui visait à évaluer les mesures prises par le pays pour appliquer certains aspects des résolutions [1373 \(2001\)](#), [1624 \(2005\)](#), [2178 \(2014\)](#), [2396 \(2017\)](#) et [2617 \(2021\)](#) du Conseil de sécurité.

6. Répercussions néfastes des changements climatiques

64. L'UNOWAS a organisé plusieurs activités pour faire avancer la mise en œuvre de l'Appel à l'action de Dakar sur le changement climatique, la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest et au Sahel, qui avait été adopté en avril 2022. Les 11 et 12 octobre, à Abidjan, il a organisé, en collaboration avec la CEDEAO et l'Union africaine, un atelier de renforcement des capacités sur le thème de l'autonomisation des jeunes pour l'action climatique, la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest et au Sahel. L'atelier en question, qui a rassemblé des défenseurs et défenseuses des droits des jeunes de toute la région ainsi que des représentantes et représentants d'organisations régionales, de la société civile, des partenaires de développement et des Nations Unies, a permis de recenser les meilleures pratiques et de mettre en lumière diverses démarches menées par des jeunes en faveur de l'action climatique et de la prévention des conflits dans la région, notamment dans le cadre de la mise en œuvre de l'initiative Muraille verte pour le Sahara.

65. Le 20 octobre, l'UNOWAS a organisé une conférence virtuelle au sujet d'initiatives menées par des femmes en faveur de l'action climatique, à laquelle ont participé des défenseurs et défenseuses des droits des femmes et des jeunes, des entrepreneurs et entrepreneuses, des chercheurs et chercheuses, et des représentants et représentantes d'entités des Nations Unies, d'organismes intergouvernementaux, d'organisations de la société civile et d'institutions financières. Les participantes et participants à cette rencontre ont recensé les meilleures pratiques en place en matière de lutte contre les changements climatiques, dans l'objectif de développer des approches cohérentes aux fins de l'autonomisation des femmes, au moyen de partenariats forts et de solutions tenant compte des questions de genre. En outre, le 15 novembre, l'UNOWAS, en collaboration avec la CEDEAO et de multiples partenaires des Nations Unies, a organisé une manifestation parallèle sur l'autonomisation des jeunes et des femmes pour l'action climatique, la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest et au Sahel, en marge de la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, organisée à Charm el-Cheikh (Égypte). À cette occasion, d'innovantes solutions mises en œuvre par des jeunes et des femmes de la sous-région ont été présentées.

66. Enfin, dans le cadre de ses fonctions de secrétariat du Groupe de travail régional des Nations Unies sur les changements climatiques, la sécurité, l'environnement et le développement en Afrique de l'Ouest et au Sahel, le Bureau a organisé deux sessions visant à créer des synergies autour de l'Appel à l'action de Dakar, en collaboration avec la CEDEAO et le mécanisme de sécurité climatique des Nations Unies.

7. Réforme du secteur de la sécurité, trafic de drogues et criminalité transnationale organisée

67. Du 11 au 15 juillet, le Bureau a participé à une mission d'évaluation technique conjointe ONU-Union africaine-CEDEAO sur la réforme du secteur de la sécurité en Gambie. Lors de leurs échanges, les interlocuteurs nationaux ont exprimé leur ferme volonté de relancer le processus de réforme du secteur de la sécurité, ce qui s'est

traduit par la réactivation du comité national de pilotage sur la réforme du secteur de la sécurité, qui était inactif depuis trois ans.

68. L'UNOWAS, en collaboration avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Centre de Genève pour la gouvernance du secteur de la sécurité, a par ailleurs organisé une série d'ateliers sur la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes au sein des services de défense et de sécurité gambiens. Les 68 participantes et participants à ces ateliers, issus de divers organismes de sécurité et du Comité permanent de l'Assemblée nationale gambienne sur la défense et la sécurité, ont notamment recommandé de renforcer les campagnes de recrutement de femmes et les systèmes de gestion fondée sur les résultats.

8. Projet civil conjoint visant à lutter contre la violence intercommunautaire dans la région

69. Dans le cadre de ses activités de soutien aux efforts de paix déployés dans la région du Liptako-Gourma, l'UNOWAS a aidé l'Institut de Tombouctou et l'association Dialogue sans frontières à élaborer une initiative visant à renforcer les plateformes de dialogue traditionnelles aux fins de la conciliation et du renforcement de la confiance entre les communautés de diverses régions frontalières, au Burkina Faso, au Mali et au Niger.

D. Mise en œuvre de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel

70. Durant la période à l'examen, la mise en œuvre de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel a été marquée par l'établissement de partenariats renforcés entre les entités des Nations Unies, au niveau national, et avec des institutions sous-régionales et régionales, l'objectif étant de renforcer le triptyque action humanitaire, développement et paix. Compte tenu des décisions qui avaient été prises lors de la treizième réunion du Comité de pilotage, en mai, une étude visant à évaluer les conséquences des tendances géostratégiques pour la paix et le développement au Sahel a été lancée le 1^{er} juillet. Le 23 septembre, le Bureau du Coordonnateur spécial pour le développement au Sahel et la Banque islamique de développement ont signé un mémorandum d'accord visant à garantir une coopération efficace dans leurs domaines d'intérêt commun.

71. Il a par ailleurs été tenu compte des principales priorités de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel dans les analyses communes de pays, nouvelles ou révisées, pour la Gambie, la Guinée, la Mauritanie et le Sénégal, ainsi que dans les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable de nouvelle génération pour le Niger et le Nigéria. Les Nations Unies ont en outre continué d'élaborer des projets et initiatives spécifiques pour faire avancer la mise en œuvre des principaux piliers programmatiques de la stratégie. Par exemple, le 9 novembre, les directeurs régionaux des Nations Unies et l'UNOWAS ont approuvé le lancement d'une « offre de paix et de sécurité » remaniée pour le Sahel, laquelle a pour but d'accroître le soutien global à la sécurité humaine en renforçant les activités axées sur les droits humains et les questions de genre, en particulier dans les zones frontalières. On retiendra également, parmi les priorités visées dans cet instrument, la réforme du secteur de la sécurité et l'appui à la gestion des ressources naturelles.

E. Promotion de la bonne gouvernance, respect de l'état de droit, droits humains et prise en compte des questions de genre

72. En ce qui concerne la bonne gouvernance, l'UNOWAS, en partenariat avec l'Open Society Initiative West Africa, la Fondation Kofi Annan, le National Democratic Institute for International Affairs et le PNUD, a organisé à Dakar, les 6 et 7 septembre, un colloque sur le renforcement de la démocratie et de la bonne gouvernance en Afrique de l'Ouest. À cette occasion, les participantes et participants ont en particulier appelé à la désignation de personnes référentes, telles que d'anciens chefs d'État, en vue d'encourager l'atteinte d'un consensus, avec les gouvernements concernés, au sujet de la révision du Protocole additionnel de la CEDEAO de 2001 sur la démocratie et la bonne gouvernance, y compris s'agissant de la limitation du nombre des mandats successifs.

73. Les 17 et 18 octobre, l'UNOWAS a apporté un soutien technique et financier à l'organisation du Forum consultatif des organisations non gouvernementales, à Banjul, à l'approche de la soixante-dix-septième session de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples. Lors du Forum, un certain nombre de résolutions thématiques et spécifiques à certains pays devant être soumises à la Commission ont été adoptées, dont l'une où étaient condamnés les transitions militaires et les changements de gouvernement anticonstitutionnels et dans laquelle il était demandé que des mesures soient prises pour garantir le respect des droits humains dans ces contextes.

74. Le 20 octobre, l'UNOWAS a commandité une évaluation des besoins en matière de renforcement des capacités concernant la participation des chefs religieux et coutumiers à la consolidation de la paix. Par ailleurs, du 24 au 26 octobre, il a participé, aux côtés du Haut-Commissariat aux droits de l'homme, de la CEDEAO et du Réseau ouest-africain des défenseurs des droits humains, à une réunion consultative, tenue à Lomé, sur les effets des processus de justice transitionnelle sur la consolidation de la paix dans la région. Les participants se sont engagés à mettre en place une plateforme de justice transitionnelle et de réconciliation nationale à l'intention des chefs religieux et coutumiers de la région.

75. S'agissant de la prise en compte des questions de genre, le 10 août, l'UNOWAS a organisé une réunion de réflexion conjointe Nations Unies-Union africaine-CEDEAO consacrée aux menaces entravant la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest et aux possibilités qui s'offraient à l'ensemble des parties en la matière.

76. L'UNOWAS a continué de soutenir le Groupe de travail sur les femmes, les jeunes et la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest et au Sahel. Lors d'une rencontre organisée à Monrovia en collaboration avec ONU-Femmes, du 19 au 23 septembre, 61 personnes venues des 15 États membres de la CEDEAO ainsi que du Tchad et de la Mauritanie ont examiné l'état d'avancement des activités du Groupe de travail aux niveaux national et régional et reçu une formation sur la formulation de projets et la mobilisation des ressources.

77. Pour ce qui est de la jeunesse, l'UNOWAS et les sections nationales du Groupe de travail sur les femmes, les jeunes et la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest et au Sahel ont organisé à l'intention d'organisations de jeunes de toute la sous-région des activités de renforcement des capacités concernant la résolution [2250 \(2015\)](#) du Conseil de sécurité et la lutte contre la violence de genre. Le Bureau a également contribué à l'organisation de quatre sessions de partage d'expériences avec des clubs de jeunes pour la paix en Côte d'Ivoire, en Gambie, au Ghana et au Togo, lesquels avaient été créés avec le soutien de l'ONU entre 2019 et 2021. Enfin, du 1^{er} au 4 décembre, il a appuyé la tenue de la conférence annuelle de l'African Network of

Young Leaders for Peace and Sustainable Development (réseau africain de jeunes responsables pour la paix et le développement durable), qui a eu lieu à Lomé et durant laquelle il a notamment été recommandé de diversifier les partenariats du réseau, de développer un nouveau plan stratégique et de stimuler la mobilisation des ressources.

IV. Observations et recommandations

78. Je demeure préoccupé quant aux effets, des points de vue politique, sécuritaire, économique et social, des changements anticonstitutionnels de gouvernement sur la stabilité de la sous-région. Je salue les efforts déployés par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement des États membres de la CEDEAO en vue de rétablir rapidement l'ordre constitutionnel et je prends note des accords conclus à cette fin entre la CEDEAO et les différentes autorités de transition. L'Organisation des Nations Unies se dit à nouveau déterminée et prête à appuyer les efforts déployés au niveau régional pour renforcer la gouvernance démocratique, la paix, la sécurité et le développement durable dans la sous-région.

79. Le climat d'insécurité régnant dans le centre du Sahel et le risque de voir la situation s'étendre aux pays côtiers sont particulièrement préoccupants. Je salue les efforts déployés dans le cadre de l'Initiative d'Accra et j'invite les pays concernés à intensifier encore leur coopération pour mettre un terme à l'expansion de l'extrémisme violent et du terrorisme vers les États côtiers de l'Afrique de l'Ouest. J'exhorte par ailleurs les partenaires à honorer leurs engagements et à augmenter leurs contributions au mécanisme de stabilisation du Liptako-Gourma et au plan d'action de la CEDEAO pour la lutte contre le terrorisme en 2020-2024, ainsi qu'à appuyer la mise en œuvre de la Stratégie régionale en faveur de la stabilisation, du redressement et de la résilience des zones du bassin du lac Tchad touchées par Boko Haram. L'ONU continuera de soutenir les efforts déployés, en matière notamment de lutte contre les causes profondes de l'extrémisme violent et du terrorisme, grâce à la mise en œuvre de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel et du Plan d'appui des Nations Unies pour le Sahel. L'UNOWAS renforcera encore sa coopération avec les diverses entités et initiatives sous-régionales pertinentes pour régler les problèmes de sécurité des frontières, affermir la coordination nationale et régionale, et promouvoir la participation des femmes, des jeunes et de la société civile aux mécanismes d'alerte rapide ainsi qu'à la consolidation et au maintien de la paix.

80. La détérioration des conditions de sécurité au Sahel, qui continue de mettre la population en danger, de provoquer des déplacements et de priver les enfants d'éducation, constitue encore et toujours une menace pour la paix et la sécurité internationales. Pour renverser la tendance, il importe de nouer des partenariats renforcés et de présenter un front commun, les parties devant en outre faire preuve de volonté politique et mettre à disposition des ressources prévisibles et suffisantes. Je tiens une fois de plus à souligner qu'aucun résultat décisif ne pourra être obtenu sans une coordination et une harmonisation efficaces des diverses initiatives entreprises par la communauté internationale. Dans ce contexte, j'attends avec intérêt les recommandations du Groupe indépendant de haut niveau sur la sécurité et le développement au Sahel, dirigé par M. Issoufou.

81. Le signalement de violations des droits humains perpétrées à l'encontre de civils dans le cadre d'opérations antiterroristes demeure particulièrement préoccupant. Des enquêtes impartiales et transparentes doivent être menées pour restaurer la confiance et traduire en justice les auteurs de ces actes. J'exhorte les forces de sécurité de la région à respecter sans réserve les droits humains et le droit humanitaire international lors des opérations de lutte contre le terrorisme.

82. J'engage à nouveau toutes les parties à respecter les principes humanitaires et à faciliter l'acheminement d'une assistance d'urgence aux populations dans le besoin.

83. Je me félicite de la tenue d'élections législatives pacifiques au Sénégal. J'encourage les acteurs politiques du Bénin, de la Guinée-Bissau, du Libéria et de la Sierra Leone à mener des consultations inclusives, à renforcer la cohésion sociale et à dégager un consensus sur les points de désaccord non réglés avant le cycle électoral de 2023. De même, j'exhorte les parties prenantes du Nigéria à respecter pleinement l'engagement qu'elles ont pris de mener des campagnes pacifiques en vue de l'organisation, en 2023, d'élections générales inclusives et transparentes.

84. Je constate que, dans toute la région, les femmes restent sous-représentées dans les processus politiques et décisionnels. Je redis qu'il importe de favoriser la représentation des femmes dans tous les processus politiques et de s'assurer qu'elles y participent pleinement et véritablement. Je demande aux parties prenantes, en particulier les gouvernements et les partis politiques, de faire en sorte que les instruments existants relatifs à l'autonomisation des femmes et à l'égalité des genres soient appliqués de manière efficiente.

85. Les partis d'opposition et les organisations de la société civile de la sous-région ont exprimé leurs inquiétudes quant aux restrictions croissantes des libertés civiles, y compris l'interdiction d'organiser des rassemblements pacifiques, et à la détention d'opposants politiques dans certains contextes. Je demande instamment aux autorités nationales de promouvoir et de protéger pleinement les droits humains et l'état de droit, deux composantes essentielles au bon fonctionnement des démocraties et aux processus de transition.

86. Je me félicite des progrès que continue d'accomplir la Commission mixte Cameroun-Nigéria, laquelle est en passe de régler les quelques points de désaccord subsistants. J'encourage toutes les parties concernées à continuer de faire preuve de bonne foi dans leurs efforts, permettant ainsi à la Commission de mener son mandat à bien.

87. Au moment même où les économies de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel renouaient avec la croissance après une période de contraction et d'accentuation des inégalités causée par la pandémie de COVID-19, la situation mondiale a une fois encore assombri les perspectives économiques dans la région. À cet égard, j'engage vivement les partenaires internationaux à continuer de s'attacher à fournir une aide à l'Afrique de l'Ouest et au Sahel.

88. Je prends bonne note des réformes institutionnelles mises en œuvre par la CEDEAO, notamment la nomination d'une nouvelle commission de sept membres, qui a pris ses fonctions le 11 juillet. Compte tenu des défis importants que la sous-région a à relever, l'ONU reste déterminée à renforcer son partenariat avec la CEDEAO et d'autres entités sous-régionales pour faire progresser la consolidation de la paix et la gouvernance démocratique en Afrique de l'Ouest et au Sahel. Par conséquent, je recommande que le mandat de l'UNOWAS soit encore prorogé de trois ans, pour une période allant du 1^{er} février 2023 au 31 janvier 2026.

89. Je tiens à remercier les gouvernements des pays de la CEDEAO, l'Union africaine, la Commission de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, le Groupe de cinq pays du Sahel, l'Union du fleuve Mano, la Commission du golfe de Guinée et la Commission du bassin du lac Tchad d'avoir poursuivi leur coopération avec l'UNOWAS. Je tiens également à remercier tout particulièrement mon ancien représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, Annadif Khatir Mahamat Saleh, pour le dévouement avec lequel il s'est acquitté de ses fonctions, ainsi que les membres du personnel de l'UNOWAS et de la Commission mixte

Cameroun-Nigéria, qui n'ont de cesse de promouvoir la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest et au Sahel.
